

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

GD/CJ n° 2017/ 10

Objet de la délibération :

Cession de la parcelle cadastrée
section AC n° 52,
rue Normande

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoir : 01

Votants : 26

Date de la convocation :
07/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME,

Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, (arrivé à 20h42), Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL Roland HAMARD

Absents Excusés :

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir à Danièle BOMMER
Cendrine CHERGUI

Absents :

Arnaud BEAUFORT, Didier PHILIPPE

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Monsieur G. DAVID, Adjoint à l'urbanisme, rappelle à ses collègues que par délibération du 15/12/2014, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à solliciter l'avis de France Domaine dans la cadre de la vente de la parcelle cadastrée section AC n° 52, sise rue Normande, d'une superficie de 1 588 m².

L'estimation de France Domaine est 100 000 €.

Des annonces ont été faites sur le site internet, les panneaux électroniques et le « En Bref ».

1 seule offre d'un montant de 100 000 € a été reçue.

La commission d'urbanisme réunie le 20/12/2016 a émis un avis favorable pour retenir cette offre émanant de Madame BEREZA.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- se prononce favorablement,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- confier sa rédaction à la SCP Muriel BORG et Céline BOZELLEC, notaires associés à Épernon, tous les frais étant pris en charge par l'acquéreur.

PREP 20
2017

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du 23/02/2017
et publié le 27/02/2017

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 13 février 2017



Le Maire,
F. RAMOND